

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Nous vous présentons ce soir pour approbation le compte administratif de la Ville pour l'année 2019.

Le vote du compte administratif a pour objectif de valider la bonne exécution de l'exercice écoulé, conformément à vos décisions et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions.

Ce compte-rendu d'exécution est le bilan de l'exercice 2019. Il permet d'analyser également la situation financière de notre Ville en mesurant les variations et en les mettant en perspective avec les évolutions conjoncturelles, mais surtout législatives et réglementaires que nous subissons depuis 2012, et certainement pour encore plusieurs années.

Nous rappelons également que le compte administratif est un document de synthèse établi par le Maire, présenté au conseil municipal et voté par celui-ci au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après production par le comptable du compte de gestion avec lequel il doit être en parfaite concordance. Par dérogation à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020 cette année en raison de la situation d'urgence sanitaire.

Il reprend l'ensemble des données financières pour chacun des chapitres ouverts au budget : crédits votés, cumul des flux, restes à réaliser et crédits annulés. Sa structure est sensiblement la même que celle du budget.

Le compte administratif doit également permettre de dégager une épargne suffisante pour rembourser les dettes et autofinancer une part plus ou moins importante de nos investissements ; cela a encore été le cas cette année.

Avant de vous présenter le PowerPoint donnant les indications les plus importantes sur l'exécution du budget 2019, nous allons examiner les conditions dans lesquelles ce budget a été réalisé.

Il faut d'abord souligner que l'ensemble des ratios habituels qui permettent de juger d'une bonne gestion communale sont, à Meudon, dans la norme et même plutôt au-dessus, comme les années précédentes. La part des dépenses de personnel représente toujours environ 53 % de nos dépenses de fonctionnement.

Notre endettement a continué à se réduire pour atteindre 20,6 M€ car nous n'avons pas, depuis 2011, eu besoin de recourir à l'emprunt, notamment en raison des cessions de parcelles aux aménageurs de l'écoquartier de la Pointe de Trivaux.

En 2019, nous avons dû absorber une nouvelle baisse de la DGF de 365 K€. Et pour la première fois, nous n'avons pas eu à subir une augmentation du FPIC et du FSRIF. Notre Pacte financier et fiscal signé avec GPSO en 2016 et révisé en 2018, continue de porter ses effets protecteurs pour notre ville.

Hors exceptionnel, les comptes définitifs 2019 reflètent la bonne santé financière de la Ville, mais une vigilance accrue sera de rigueur pour le budget supplémentaire 2020, tout comme sur les budgets des deux années à venir, en raison de la grave crise économique que nous vivons, et dont tous les effets dévastateurs ne sont pas encore visibles. La crise sanitaire et la crise économique qui s'annonce auront en effet, inévitablement, des impacts sur nos finances communales, en dépit des engagements pris par le gouvernement.

Comme l'exige la loi, lors de l'établissement du budget, dépenses et recettes sont fixées de telle sorte que les budgets soient strictement équilibrés, ce que ne fait toujours pas l'Etat... Dans la réalité, dépenses et recettes s'avèrent différentes des prévisions du budget, compte tenu des aléas favorables (des droits de mutation exceptionnels par exemple en 2018) ou défavorables de la gestion (les dépenses liées à la crise sanitaire pour ne citer qu'un exemple encore bien présent). Nous rappelons cependant qu'en aucun cas, les dépenses réalisées ne peuvent être supérieures à celles votées.

Le compte administratif donne la réalité des résultats comptables, ce qui permet au passage d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires que nous avons établies, en fonction des éléments connus à l'époque de leur élaboration.

Les points importants du compte administratif sont les suivants :

- le résultat comptable de la section de fonctionnement ;
- l'autofinancement ;
- l'endettement ;
- la structure du financement des équipements.

Le document de présentation que nous nous proposons de vous commenter maintenant est une synthèse de tous les documents chiffrés préparés par la Direction des Finances, et fournis en prévision de ce conseil. Ils ont été examinés par ma collègue Murielle ANDRE-PINARD et votre serviteur.

2. Rappel des étapes clés du cycle budgétaire 2019

3. Synthèse globale du compte administratif en

✓ Section de FONCTIONNEMENT :

|   |                 |
|---|-----------------|
| • résultat de la section de fonctionnement :    | 5 041 715,08 €  |
| • report de la section de fonctionnement 2018 : | 6 960 141,00 €  |
| • résultat de clôture 2019 :                    | 12 001 856,08 € |

✓ Section d'INVESTISSEMENT :

|  |                  |
|--|------------------|
| • résultat de la section d'investissement :    | - 8 366 709,75 € |
| • report de la section d'investissement 2018 : | 26 743 355,89 €  |
| • résultat de clôture 2019 :                   | 18 376 646,14 €  |

4. Reports et résultats :

✓ Section d'INVESTISSEMENT :

|   |                 |
|---|-----------------|
| • restes à réaliser 2019 à reporter sur 2020 :  | 17 349 584,56 € |
| • soit un résultat de la section d'investissement de<br>(résultat de clôture – restes à réaliser) : | 1 027 061,58 €  |

- ✓ Le résultat de fonctionnement de 12 001 856,08 € sera utilisé pour :
    - mettre en réserve en investissement au BS 2020 : 4 000 000,00 €
    - affecter le solde en report en fonctionnement, soit : 8 001 856,08 €
5. Evolution des dépenses et des recettes :
    - ✓ des recettes de fonctionnement en baisse de 2,54 % ;
    - ✓ des dépenses de fonctionnement en hausse de 1,70 % ;
    - ✓ après retraitement des cessions et des éléments exceptionnels, l'épargne brute dégagée ressort à 7,996 M€ en 2019 contre 10,528 M€ en 2018, soit une baisse de 2,532 M€ ;
    - ✓ le remboursement du capital de la dette (3,385 M€) en section d'investissement est entièrement couvert par l'autofinancement de la section.
  6. Meudon au sein de GPSO
  7. Les recettes de fonctionnement
  8. Les recettes de fonctionnement 2019 :
    - ✓ une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0,365 M€ ;
    - ✓ une augmentation du produit des trois taxes ménages de 3,64 % par rapport au CA 2018 avec un produit de 29,990 M€ contre 28,936 M€ en 2018 (après reversement à GPSO) ;
    - ✓ le produit de la cession du 15, route de Vaugirard pour un montant de 1,626 M€ ;
    - ✓ des droits de mutation immobiliers à 4,127 M€ contre 6,152 M€ en 2018 ;
    - ✓ une nouvelle baisse des recettes tarifaires à 5,425 M€ contre 5,451 M€ en 2018 ;
    - ✓ une hausse significative de la taxe de séjour avec 0,299 M€ pour la deuxième année pleine en 2019 contre 0,141 M€ en 2018.
  9. Les principales recettes 2019
    - ✓ Augmentation des recettes des 3 taxes de 3,64% ;
  10. Baisse de la DGF en 2019
    - ✓ 4,788 M€ en 2019 contre 5,153 M€ en 2018, soit une baisse de -7 % par rapport à 2018 ;
    - ✓ la DGF représente 6,1 % de nos recettes réelles de fonctionnement (contre 19 % en 2010) ;
    - ✓ en baisse de 55 % par rapport à 2010.
  11. La péréquation verticale :
    - ✓ La péréquation verticale, c'est-à-dire la somme des prélèvements opérés par l'Etat sur la DGF, représente 5,065 M€ depuis 2014 ;
    - ✓ pour la seconde fois, nous n'avons pas eu à subir de prélèvement pour le redressement des finances publiques ; mais elles ne se sont pas redressées pour autant...
  12. Les dépenses de fonctionnement
  13. Les dépenses de fonctionnement 2019 :
    - ✓ Une baisse de 13% de la péréquation dite horizontale qui atteint un montant de 1,999 M€ en 2019 contre 2,290 M€ en 2018 ;
    - ✓ une hausse des frais de personnel de 0,83 % tous budgets confondus par rapport au CA 2018, intégrant le glissement vieillesse technicité (GVT) et une hausse des effectifs par rapport à 2018 (+ 5 postes).
  14. Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
  15. Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique

16. Détail des charges à caractère général
17. Evolution des frais de personnel par budget
18. Evolution des frais de personnel
19. Facteurs endogènes

Cette légère hausse est explicable principalement par la création de :

  - ✓ 5 postes de brigadiers pour la création d'une brigade de nuit de la Police municipale ;
  - ✓ 1 poste d'éducateur de jeunes enfants pour le RAM/RAP ;
  - ✓ 1 poste de chargé de mission environnement ;
  - ✓ 1 poste de chargé de mission démocratie participative.
20. Evolution des effectifs de 2016 à 2019
21. Péréquation horizontale (FPIC et FSRIF)
22. Les contingents et participations obligatoires
  - ✓ contingent pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : 0,779 M€ ;
  - ✓ Syndicat Intercommunal du Cimetière des Ulis (SICOMU) : 0,009 M€ ;
  - ✓ participation de la Ville au syndicat Paris Métropole : 0,005 M€ ;
  - ✓ écoles privées sous contrat d'association : 0,782 M€.
23. Focus sur les subventions aux associations : 1,730 M€ en 2019 contre 1,603 M€ en 2018 (+7,9 %).
24. Focus sur le CCAS :
  - ✓ 1,744 M€ en 2019 contre 1,869 M€ en 2018 (soit - 6,7 %).
  - ✓ La subvention de 1,744 M€ se décompose en deux parties :
    - Aide sociale : 1,108 M€– Subvention « 1 »
    - Maintien à domicile : 0,636 M€– Subvention « 2 »
25. Les recettes d'investissement
26. Les recettes d'investissement :

Les principales hors recettes de cessions et d'amortissements :

  - ✓ Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de 2,918 M€ en 2019 contre 3,019 M€ en 2018 ;
  - ✓ des subventions du département à hauteur de 1,081 M€ dans le cadre de notre partenariat pluriannuel ;
  - ✓ des subventions de la région pour 1,293 M€ dont 1,014 M€ pour la Ruche à Meudon-la-Forêt.
27. Les dépenses d'investissement
28. Les dépenses d'investissement :
  - ✓ Des dépenses d'équipement à hauteur de 16,017 M€ en 2019 contre 18,852 M€ en 2018 ;
  - ✓ financées à hauteur de 100 % par nos ressources propres (autofinancement et produits de cession).
29. Répartition des dépenses par politique publique
30. Focus sur la dette :
  - ✓ Un encours au 31/12/2019 de 20,6 M€ (consolidé), soit un désendettement de 18 M€ sur le mandat ;

- ✓ une capacité de désendettement (mesurée par le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute) de 2,5 ans en 2019 contre 2,2 ans en 2018 sur le budget principal de la Ville.

31. Graphique de l'évolution de la capacité de désendettement depuis 2010 (budget principal)

32. Affectation du résultat :

Le résultat cumulé de fonctionnement de 12,002 M€ permettra de :

- ✓ mettre en réserve 4,000 M€ sur la section d'investissement ;
- ✓ reporter en excédent de fonctionnement 8,002 M€.

Le résultat de clôture en investissement ressort à 18,377 M€ dont 17,350 M€ sont reportés sur 2020, soit un solde excédentaire 2019 de 1,027 M€.

En conclusion, ce compte administratif 2019 nous permet :

- ✓ de contribuer de façon significative à notre budget 2020 ;
- ✓ d'envisager notre programme d'investissements sereinement, grâce à notre bon niveau d'épargne, et de présenter toujours une bonne signature ;
- ✓ d'être dans de bonnes dispositions pour affronter l'avenir financier de notre collectivité.

Nous vous demandons d'adopter ce compte administratif de l'année 2019.

**Christophe SCHEUER**

**Maire-adjoint délégué aux Finances  
Rapporteur du budget**